



INITIATION À LA TEINTURE VÉGÉTALE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Initiation à la teinture végétale
En bref	Atelier de teinture végétale avec les arbres. L'occasion de découvrir un procédé ancestral.
Descriptif de l'activité	Découvrir l'extraction de couleurs naturelles au cœur d'un jardin dans le vallon de L'Etivaz. Mené par Ileana Romano, l'atelier permet de vivre chaque étape du processus de teinture pour en comprendre les bases : préparation des fibres textiles, récolte de végétaux, préparation des bains de teinture, teinture et nuancement de la couleur. Un nuancier sera réalisé, ainsi que des impressions végétales sur différentes fibres naturelles.
Dates	Dimanche 21 juin 2026
Horaire	10h00 - 17h00
Lieux du rendez-vous	Route de la Torneresse 22, 1660 L'Etivaz
Lieux de l'activité	Route de la Torneresse 22, 1660 L'Etivaz
Programme indicatif	Rendez-vous à 10h00 dans le jardin d'Ileana. Atelier pratique jusqu'à 17h, avec une heure de pause à midi
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none">• Pique-nique• Tablier
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 15 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 4 – Maximum 6 personnes
Autres informations	Matériel de teinture fourni sur place

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Accès en voiture, possibilité de parquer à proximité. Difficilement accessible en transports publics, arrêt bus Maison de l'Etivaz (environ 40 minutes de marche). Possibilité de covoiturer depuis l'Etivaz, réservation obligatoire lors de l'inscription.
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base adulte	Dès 15 ans : CHF 160.00
Pique-nique	En option : CHF 15.00 Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. <ul style="list-style-type: none">- 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale. *produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i>

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch +41 (0)26 924 23 33 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Le paiement se fait sur facture. Le délai de paiement est de 30 jours dès la réception de la facture. Aucun paiement n'est accepté sur place.
Annulation	En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité. En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité. Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées. Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc : www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente
Assurances	Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.

